Annonces légales et judiciaires

Par arreté ministériel du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, le tarif annuel est fixé à 1,91 euro le mm colonne. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 20 0074 PV : superficie totale : 23 ha 91 a 32 ca dont 3 ha 40 a 50 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation. Parcellaire : TAULIGNAN (23 ha 91 a 32 ca) A- 782 AP- 52[133] AR- 46[170]- 49[173] AS- 7[6]- 9[10]- 11[794] AS- 14[791] AS- 15[27]- 21[34]- 22[35]- 23[762](J)- 23[762](K)- 25[829]- 26[831](J)- 26[831](K)- 34[51](J)- 34[51](K)- 36[46]- 39[263] AT- 37[715] AV- 32[326]- 36[328] D- 133 E- 272(J). 272(K) F- 377.

Zonage : TAULIGNAN : A et N - Fonds libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **25/06/2020** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voir par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr. CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de DIVAJEU
Extension de la réserve d'aspiration de la station de pompage de Choméane concernant le réseau d'irrigation de Crest Sud
Projet présenté par le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Par arrêté préfectoral du 5 février 2020, une enquête publique environnementale préalable à une Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA) au titre de la loi sur l'eau concernant le projet susvisé est prescrite sur la commune de DIVAJEU.

Cette enquête environnementale, d'une durée de 15 jours consécutifs, se déroulera du **vendredi 26 juin 2020 au vendredi 10 juillet 2020 inclus.**

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :
M. VALLON, président
Syndicat d'Irrigation Drômois SID
500 rue des Petits Eynards
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
Tél : 04 75 58 75 55

M. GALLICE, directeur
Syndicat d'Irrigation Drômois SID
500 rue des Petits Eynards
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
Tél : 04 75 58 75 55 Courriel : gallice.alain@siid.fr

Le préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau (rubriques 3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha), qui comprendra également l'autorisation de défrichement, du projet susvisé.

Madame Christiane CLERC, enseignante, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment la décision du 28 novembre 2017 de l'Autorité Environnementale, qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas, l'étude d'incidence environnementale, et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier est disponible en mairie de DIVAJEU, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de DIVAJEU, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de DIVAJEU. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées
- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie Place des Droits de l'Homme – Lambre 26400 DIVAJEU, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra à l'annexe de la salle polyvalente, à proximité de la mairie de **DIVAJEU**, 2 place des Droits de-l'Homme, Lambres, aux jours et heures suivants :
- Vendredi 26 juin 2020 de 14H à 17H
- Mardi 30 juin 2020 de 14H à 17H
- Lundi 06 juillet 2020 de 14H à 17H
- Vendredi 10 juillet 2020 de 14H à 17H.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, la décision du 28 novembre 2017 de l'Autorité Environnementale, qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas, l'étude d'incidence environnementale, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de DIVAJEU, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

Retrouvez la suite des annonces légales en page suivante.

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de SUZE-LA-ROUSSE et MONTJOYER (mesures compensatoires)
Aménagement de la déviation de la RD94 dans sa traversée du centre de SUZE-LA-ROUSSE
Projet présenté par le Département de la Drôme.

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2020, une enquête publique environnementale unique regroupant une enquête préalable à Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant classement et déclassement de voiries, une enquête parcellaire et une Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA) comprenant
* une autorisation au titre de la loi sur l'eau,
* une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés,
* une autorisation de défrichement
concernant le projet susvisé est prescrite, sur les communes de SUZE-LA-ROUSSE, et MONTJOYER, au titre des mesures compensatoires.

Cette enquête environnementale unique, d'une durée de **32 jours** consécutifs, se déroulera du **vendredi 26 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 inclus.**

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :
M. Pierre NODIN, responsable du Pôle Études Préalables
Conseil Départemental de la Drôme
Direction des Déplacements -
1 Place Manoukian-BP 2111
26021 VALENCE
Tél : 04 75 75 92 18 Courriel : pnodin@ladrome.fr.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique emportant classement et déclassement de voiries sur la commune de SUZE-LA-ROUSSE, et l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha), de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés et de l'autorisation de défrichement, du projet susvisé. Le Préfet de la Drôme déclarera cessibles, par arrêté, les parcelles ou les droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire à la réalisation de l'opération d'utilité publique, dans le délai de validité de la Déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur Bernard BRUN, urbaniste territorial, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment la décision du 24 février 2017 de l'autorité environnementale, qui soumet le projet présenté par le conseil départemental à évaluation environnementale, après examen au cas par cas, l'étude d'impact, l'absence d'avis de l'autorité environnementale, est disponible en mairie de SUZE-LA-ROUSSE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et en version numérique sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et par le maire (au titre de l'enquête parcellaire).

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SUZE-LA-ROUSSE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées
- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie 28 Place du Champ de Mars BP 28 26790 SUZE-LA-ROUSSE , à l'attention du commissaire enquêteur , lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne de ne pas envoyer son observation sur les différents modes d'envoi susvisés ; une seule observation sera prise en compte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Conformément à l'article R131-8 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, s'agissant des observations sur les limites des biens à exproprier (enquête parcellaire), elles doivent obligatoirement, pendant la durée de l'enquête, être consignées par écrit par les intéressés sur le registre d'enquête publique environnementale unique ouvert en mairie, ou bien être adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de SUZE-LA-ROUSSE (siège de l'enquête), qui les joint au registre d'enquête publique environnementale unique.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SUZE-LA-ROUSSE, aux jours et heures suivants :
- le vendredi 26 juin 2020 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 08 juillet 2020 de 17h00 à 20h00
- le samedi 18 juillet 2020 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 24 juillet 2020 de 09h00 à 12h00
- le lundi 27 juillet 2020 de 13h30 à 17h30

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, l'absence d'avis de l'autorité environnementale puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de SUZE-LA-ROUSSE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Notification individuelle du dépôt du dossier en mairie est faite par l'expropriant aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Concernant la procédure d'indemnisation prévue aux articles L311-1 et R311-1, et suivants, du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la notification et la publicité en vue de la fixation des indemnités, mentionnées aux articles R311-1 et R311-2, peuvent être faites en même temps que la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie. Dans ce cas, la notification, à laquelle l'avis d'ouverture d'enquête est annexé, précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes. Conformément aux dispositions de l'article R311-2, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont mises en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenues de se faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

CERFRANCE DRÔME VAUCLUSE

AVIS DE MODIFICATION

EARL BONNARD Société civile au capital de 7 622,45 €. Siège social : Quartier la Salle AIX EN DIOIS - 26150 SOLAURE EN DIOIS. 383 127 941 R.C.S. Romans.

Aux termes du PV AGE du 11/05/2020, l'assemblée générale a pris acte de l'intention de Mme Mauricette BONNARD de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31/05/2020. Mr Alain BONNARD reste désormais seul gérant au sein de ladite société.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis, la gérance

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juillet 2013, Madame Anita GARCI-CABALLERO, en son vivant Retraitée, demeurant à VALENCE (26000) 26 rue Christophe Colomb EHPAD SAINTE GERMAINE. Née à BENETUSER (ESPAGNE), le 25 février 1931. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à VALENCE (26000) (FRANCE) , le 11 juillet 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît MASSELOT, Notaire à BAGNOLET, le 4 décembre 2019, suivi d'un acte complémentaire audit procès-verbal de dépôt de testament olographe, dressé par Maître Aurélien FAVIER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée à associé unique Aurélien FAVIER, Notaire associé, titulaire d'un Office Notarial à VALENCE, 39, Avenue Félix Faure, le 1er juin 2020, duquel il résulte que les légataires universels (bénéficiaires dudit legs universel) remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurélien FAVIER, notaire à VALENCE (26000), 39 Avenue Félix Faure, référence CRPCEN : 26003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VALENCE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

ERRATUM

Rectificatif de l'annonce concernant la société CDO INVEST parue le 21 mai 2020 N°2453, suivant procès verbal du 15 mai 2020, seule Madame Sophie GENIN est gérante de la société.

AVIS RECTIFICATIF

Suivant procès-verbal d'A.G.E du 31/10/2019, les associés de la société LA SECURITE INCENDIE, SARL au capital de 3 000 € dont le siège est Chemin des Esprats – Z.A du Meyrol – 26200 MONTELIMAR immatriculée au RCS de Romans-sur-Isère ont nommé Monsieur Nicolas AGIER demeurant 40, impasse des Lilas – 26780 Malataverne, en qualité de co-gérant, à compter du 01/01/2020.

Modification au RCS de Romans-sur-Isère.

SODEC conseil

LE PERPETIAU

Société civile d'exploitation agricole en liquidation au capital de 88 816,79 euros. Siège social : Les Fontaines 26790 BOUCHET. Siège de liquidation : Chez M. Jean-Michel AVIAS, 300 chemin des Sablières, 26790 BOUCHET 342 378 585 RCS ROMANS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale a approuvé le 31/08/2019 le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Michel AVIAS, demeurant 300 chemin des Sablières 26790 BOUCHET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de ROMANS, en annexe au RCS.

CINOVIA SARL au capital de 10 000 € Siège social : 8, Bartalène 26120 UPIE 795 047 364 RCS ROMANS. Par décision du 30/04/2020, l'associé unique a transféré le siège social du 8, Bartalène, 26120 UPIE au 53 bis, rue Pertuisot 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter du 01/05/2020.

Annonces légales et judiciaires (suite)

CERFRANCE DRÔME VAUCLUSE

AVIS DE LIQUIDATION

SARL L'AUBERGE DE L'ESTANG Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45€. Siège de la liquidation : 72 chemin de l'Estang 26400 SAOU. 411 586 241 R.C.S. Romans.

L'Assemblée Générale réunie le 30/04/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mesdames Martine COLLAS et Christine LEROUX de leur mandat de liquidateur, donné à ces dernières quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS.

Pour avis, les liquidateurs.

NYONS AMBULANCES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 euros
Siège social : ZA LES LAURONS
40 RUE FERDINAND FERT 26110 NYONS
798 758 199 RCS ROMANS-SUR-ISERE

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes « Accessoirement transport public routier de personnes avec véhicule de moins de 9 places ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe TC de ROMANS.

Pour avis, le Président.

AVIS DE PUBLICITÉ

EPOXY 3000. Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros. Siège social : 2 Place Edmond Regnault - Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE. 389 870 122 RCS ROMANS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 juin 2020, il résulte que :

L'associé unique décide de nommer en remplacement du cabinet COGEP AUDIT : S.A.S.U. ODACE sise Allée de la Meilleraie - 85340 OLONNE SUR MER en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restante à courir jusqu'à la fin du mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Mention sera faite au RCS de ROMANS.

Pour avis

FCLG26

Société civile immobilière au capital de 1000 euros Siège social : Les Condamines Ouest 26230 COLONZELLE
817 854 268 RCS ROMANS SUR ISERE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 26/05/2020, la durée de la société a été prorogée de 74 ans portant sa durée de 25 à 99 années soit jusqu'au 19/01/2115. En conséquence, l'article 5ème « Durée » des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS : ROMANS SUR ISERE.

Pour avis

CERFRANCE DRÔME VAUCLUSE

PRÉSIDENT

Dénomination : JAUMEVOLTAIQUE.
Forme : SAS.
Capital social : 6000 euros.
Siège social : LA JAUME, 26110 SAINT SAUVEUR GOUVERNET.
529 236 176 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2020, à compter du 1 mai 2020, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de president Monsieur Fabrice PHILIBERT, demeurant La Jaume, 26110 ST SAUVEUR GOUVERNET en remplacement de Monsieur Jean-Marc PHILIBERT.

Mention sera portée au RCS de ROMANS.

SOCIÉTÉ DE MAISONS INDIVIDUELLES

" La Société Française de Maisons Individuelles demeurant 19 Cours Alexandre Borodine - 26000 VALENCE enregistrée au RCS de ROMANS sous le numéro 350 805 396, présente la démission de Monsieur Salah HADROUF en sa qualité de Directeur Général."